

# Conférence du désarmement

14 septembre 2018

Français

Original : anglais

**Note verbale datée du 12 septembre 2018, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par les Missions permanentes des États membres du Groupe des 21 (Afrique du Sud, Algérie, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Chili, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Éthiopie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Pakistan, Pérou, République arabe syrienne, République bolivarienne du Venezuela, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Sri Lanka, Tunisie, Viet Nam et Zimbabwe), transmettant le texte de la déclaration du Groupe des 21 sur la nécessité de veiller au respect du Règlement intérieur et de la fonction de Président de la Conférence du désarmement**

Les Missions permanentes des États membres du Groupe des 21 (Afrique du Sud, Algérie, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Chili, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Éthiopie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Pakistan, Pérou, République arabe syrienne, République bolivarienne du Venezuela, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Sri Lanka, Tunisie, Viet Nam et Zimbabwe) auprès de l'Office des Nations Unies à Genève présentent leurs compliments au Bureau des affaires de désarmement, agissant en qualité de secrétariat de la Conférence du désarmement, et ont l'honneur de transmettre le texte de la déclaration du Groupe des 21 sur la nécessité de veiller au respect du Règlement intérieur et de la fonction de Président de la Conférence du désarmement.

Les Missions permanentes des États membres du Groupe des 21 demandent que la déclaration ci-jointe soit enregistrée et distribuée en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

Les Missions permanentes des États membres du Groupe des 21 (Afrique du Sud, Algérie, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Chili, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Éthiopie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Pakistan, Pérou, République arabe syrienne, République bolivarienne du Venezuela, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Sri Lanka, Tunisie, Viet Nam et Zimbabwe) saisissent cette occasion pour renouveler au Bureau des affaires de désarmement, agissant en qualité de secrétariat de la Conférence du désarmement, les assurances de leur très haute considération.



## **Position du Groupe des 21 quant à la nécessité de veiller au respect du Règlement intérieur et de la fonction de Président de la Conférence du désarmement**

1. Le Groupe des 21 note avec satisfaction qu'à l'approche de la fin de la troisième partie de la session de 2018 de la Conférence du désarmement, la présidence turque va être couronnée de succès, grâce aux compétences diplomatiques, à l'efficacité et à l'engagement exceptionnels dont elle a déjà fait la preuve dans la gestion des affaires de la Conférence. Le Groupe des 21 est prêt à apporter tout le soutien et toute la coopération nécessaires à la bonne exécution de ce mandat, en particulier pour la finalisation et la soumission de notre rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies, y compris des rapports des organes subsidiaires conformément à la décision CD/2119.
2. Le Groupe des 21 aimerait réaffirmer certains principes et certaines règles qui devraient guider les travaux de la Conférence dans l'exercice dans lequel nous sommes engagés. Il tient à souligner à cet égard que le respect du Règlement intérieur et de la fonction de Président constitue un principe fondamental.
3. Ce principe fait écho à l'article 3 :  
« Tous les États membres de la Conférence prennent part aux travaux de l'instance dans des conditions de complète égalité en tant qu'États indépendants, conformément au principe de l'égalité souveraine consacré dans la Charte des Nations Unies. ».
4. Ce principe découle également de l'article 9 :  
« Lorsque la Conférence est en session, la présidence de la Conférence est assurée à tour de rôle par tous ses membres, chacun durant une période de quatre semaines de travail. Est adoptée la rotation qui a commencé en janvier 1979, selon l'ordre alphabétique anglais de la liste des membres. ».
5. En ce qui concerne la manière dont nous rendons compte dans les rapports du point de vue des membres, l'article 45 énonce clairement que « les rapports de la Conférence doivent être factuels et rendre compte des négociations et des travaux de la Conférence ».
6. Nous sommes d'avis que la meilleure façon de soutenir cette institution qu'est la Conférence du désarmement est de respecter le Règlement intérieur et la fonction de Président. À cet égard, l'article 9 du Règlement intérieur ne devrait pas être remis en cause.